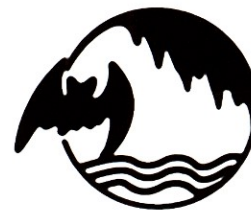


**COMMISSION DE PROTECTION  
DES EAUX, DU PATRIMOINE,  
DE L'ENVIRONNEMENT, DU  
SOUS-SOL ET DES  
CHIROPTÈRES DE LORRAINE**

*Association d'Etude, de Protection  
et de Gestion de l'Environnement*



*Affaire suivie par :*

Dorothee JOUAN  
CPEPESC Lorraine  
Centre Ariane  
240 rue de Cumène  
54230 Neuves-Maisons

Neuves-Maisons, le 23 avril 2020

Mme Rémi Stocky  
DREAL Grand Est  
Service Eau, Biodiversité, Paysages  
14 Rue du Batiillon de marche n °24  
BP1001  
67050 Strasbourg CEDEX

Objet : Demande d'autorisation de transport de guano, de cadavres Chiroptères à des fins d'expertise, de nettoyage dans le cadre des activités de la CPEPESC Lorraine.

Madame,

Depuis 40 ans, les membres de la CPEPESC Lorraine s'efforcent d'inventorier et de suivre les populations de Chiroptères en Lorraine dans un but scientifique mais également pour mettre en place des actions de protection et de sensibilisation.

La plupart de ces actions s'inscrivent dans le cadre du Plan régional d'Actions en faveur des Chiroptères mis en œuvre sur le territoire lorrain par la CPEPESC Lorraine, déclinaison du Plan national (Tapiero, 2017), ainsi que des politiques publiques : démarche Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles des départements, Réserves naturelles régionales et nationales, etc.

Ainsi, depuis 2014, elle a mis en place le service « Chauve-souris Info » qui, grâce à l'ouverture d'une ligne téléphonique et d'une adresse courriel dédiées, répond aux différentes interrogations des particuliers, entreprises et collectivités vis-à-vis des chiroptères. Ce service permet notamment le signalement de chauves-souris trouvées blessées ou en détresse. D'autre part, il s'attache à trouver des solutions de cohabitation lorsque la présence de chauves-souris dans des bâtiments cause des désagréments.

Certaines de ces actions nécessitent la collecte et le transport de guano, de cadavres de Chiroptères. Ces actions sont de trois types :

- Nettoyage (enlèvement du guano et des éventuels cadavres) de gîtes de colonies de mise bas, afin d'améliorer la cohabitation avec les propriétaires et d'entretenir les sites concernés. Ces nettoyages sont réalisés en dehors de la période de présence des colonies afin d'éviter tout dérangement. Il s'agit d'agir en faveur de la conservation des espèces. Le guano est ensuite revendu à des filières de maraichage biologique.
- Transport de toute partie d'un animal mort, (ADN, cadavre, des poils contenus dans du guano) et ensuite transportés dans les locaux de la CPEPESC Lorraine (stockage en tubes de type eppendorf ou sacs hermétiques) ou dans tout autre structure afin de réaliser des tests ADN ou pour étude scientifique. Ces opérations sont mises en œuvre dans le cadre de programmes d'études scientifiques menées par des organismes de recherche français ou européens (études phylogéniques) ou d'expertises et prospections menées par la CPEPESC Lorraine (identification des espèces présentes ou anciennement présentes dans les sites). Dans ce dernier cas la détermination de l'espèce est assurée par Giacomo Jimenez. Ces déplacements pourront avoir lieu dans le cadre de dossier soumis à évaluation environnementale ou à des phases projets de futurs chantiers.

D'autre part, la CPEPESC Lorraine collabore avec le laboratoire de la rage et de la faune sauvage de l'ANSES. Dans le cadre du programme scientifique épidémiologie et recherches sur la rage des chiroptères et de la surveillance de la mortalité anormale des chiroptères, Christophe BOREL, Giacomo JIMENEZ, Dorothée JOUAN sont autorisés par l'ANSES à collecter et expédier des cadavres de chiroptères vers le laboratoire (code de l'Environnement livre IV, articles L411-1 et suivants et R411-1 à R411-14, vu les arrêtés du 9 juillet 1999, du 19 février 2007 et du 23 avril 2007).

Les membres de la CPEPESC Lorraine demandeurs d'une autorisation de transport de guano, de cadavres et d'individus blessés bénéficient d'une formation interne à la CPEPESC Lorraine pour ce type d'actions (sanitaire et réglementation espèces protégées). La liste des personnes est jointe à ce courrier, ainsi que le formulaire Cerfa dûment rempli.

Veillez recevoir, Madame, mes salutations respectueuses.

Alice ZIMMERMANN,  
Présidente de la CPEPESC Lorraine



## Bibliographie

- Tapiero, A. (2017) *Plan national d'actions en faveur des chiroptères 2016–2025*. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie / Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, p. 74.
- Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 1999. *Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département*,
- Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, 2007. *Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées*,
- Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, C. & Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, J., 2007. *Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection*,
- Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie & Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2014. *Arrêté du 18 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de capture de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour certaines opérations pour lesquelles la capture est suivie d'un relâcher immédiat sur place*,

### **Liste des membres sollicitant une autorisation de transport de guano, de cadavres de Chiroptères en Lorraine, à des fins d'expertise, de nettoyage et de sauvetage dans le cadre des activités de la CPEPESC Lorraine pour la période 2020-2023**

- ARSEGUEL Didier
- BAILLE Rémi
- BASTIEN Pierre-Emmanuel
- BOREL Christophe
- GAILLARD Matthieu
- GAMARDE Michaël
- HANOTEL Rémi
- HARTER Nicolas
- JIMENEZ Giacomo
- JOUAN Dorothée
- KNOCHEL Alexandre
- LEQUEUVRE Valentin
- RENARD Franck
- SIEPER Amandine



B12	<i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de Leisler	Non déterminable		
B13	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Non déterminable		
B14	<i>Pipistrellus pygmaeus</i> Pipistrelle pygmée	Non déterminable		
B15	<i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Kuhl	Non déterminable		
B16	<i>Pipistrellus nathusii</i> Pipistrelle de Nathusius	Non déterminable		
B17	<i>Hypsugo savii</i> Vespère de Savi	Non déterminable		
B18	<i>Vespertilio murinus</i> Sérotine bicolore	Non déterminable		
B19	<i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	Non déterminable		
B20	<i>Eptesicus nilssonii</i> Sérotine de Nilsson	Non déterminable		
B21	<i>Barbastella barbastellus</i> Barbastelle d'Europe	Non déterminable		
B22	<i>Plecotus auritus</i> Oreillard roux	Non déterminable		
B23	<i>Plecotus austriacus</i> Oreillard gris	Non déterminable		
B25	<i>Tadarida teniotis</i> Molosse de Cestoni	Non déterminable		

- (1) sexe, signes particuliers des spécimens  
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...  
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

### C. QUELLES EST LA FINALITE DU TRANSPORT

Préciser les motifs du transport :

- Faciliter la cohabitation avec les propriétaires des gîtes occupés par les colonies de Chiroptères et entretenir les sites
- Analyse des poils et/ou de l'ADN des échantillons de guano et/ou des cadavres pour identification de l'espèce et/ou de l'individu et/ou analyse phylogénique

### D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT \*

#### D1. QUEL EST LE LIEU DE DÉPART

Nom et Prénom : non déterminable

Ou Dénomination (pour les personnes morales) : non déterminable

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune

Code postal

Élevage d'agrément

Établissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente

Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture  en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

## D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :

Ou Dénomination (pour les personnes morales) : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC Lorraine) ou laboratoire de recherche (non défini) en cas d'analyse de l'ADN ou centres de soins et vétérinaires en cas de sauvetage d'individus

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 240 Rue de Cumène

Commune NEUVES-MAISONS

Code postal 54230

Élevage d'agrément

Établissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente

Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture  en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

Le guano issu du nettoyage de sites est stocké dans des sacs poubelles dans un entrepôt loué par la CPEPESC Lorraine, à proximité des bureaux.

Les échantillons de guano à analyser sont stockés dans des tubes de type eppendorf ou des sachets plastiques alimentaires hermétiques. Les poils trouvés dans le guano sont montés sur des lames en verre pour l'observation au microscope.

## D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT \*

Durée prévue du transport : non déterminable

Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de températures, etc. :

Le guano est transporté soit dans des sacs poubelles dans le cas d'un nettoyage de gîte, soit dans des tubes type eppendorf ou des sachets plastiques alimentaires hermétiques dans le cas de prélèvements pour analyse.

Les cadavres sont transportés dans les sachets plastiques alimentaires hermétiques.

## D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période : 2020 à 2023

ou la date :

## D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION

Formation initiale en biologie animale

Préciser :

Formation continue en biologie animale

Préciser : formation interne dispensée par la CPEPESC Lorraine

Autre formation

Préciser :

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Neuves-Maisons

Le 23/04/2020

Votre signature

